



## Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 2.1

**N° de la demande :** 2010-5328

**Demande :** B.2.1 – Nouvelles propriétés chimiques du produit

**Produit :** Pool Pilot DeLuxe

**Numéro d'homologation :** 30493

**Matière active (m.a.) :** Dispositif

**N° de document de l'ARLA :** 2174469

### But de la demande

La présente demande a pour objet d'homologuer le dispositif Pool Pilot DeLuxe, un nouveau générateur de chlore pour les piscines et les spas.

### Évaluation sanitaire

Les dispositifs bactéricides et algicides du type générateur de chlore pour les piscines et les spas sont utilisés depuis longtemps au Canada. Le dispositif Pool Pilot DeLuxe est similaire au dispositif déjà homologué par le même titulaire et utilise la même cellule électrolytique. Les concentrations minimales de chlore recommandées dans les piscines et les spas traités par ce dispositif sont les mêmes que celles qui sont recommandées pour le dispositif déjà homologué (Lectranator, modèle numérique DIG36 (numéro d'homologation 27845) et correspondent aux concentrations minimales de désinfectant recommandées par Santé Canada dans les piscines et les spas. Enfin, les concentrations de sel recommandées dans les piscines et les spas et les valeurs d'autres paramètres (comme le pH, l'alcalinité totale, la dureté calcique, etc.) sont similaires à ceux du dispositif déjà homologué.

La probabilité d'une exposition à l'eau traitée par les dispositifs au cours de leur installation, de leur fonctionnement et de leur entretien est faible. Une exposition minimale par voie cutanée pourrait se produire lors du test de l'eau de piscine pour détecter la présence éventuelle de chlore libre, de sel et d'autres paramètres. Les usagers récréatifs des piscines (c'est-à-dire les baigneurs) pourraient être exposés par voie cutanée à l'eau de piscine traitée pendant des périodes de durée variable et par voie orale en cas d'ingestion accidentelle de petites quantités d'eau.

Compte tenu des antécédents d'homologation et de l'usage de ce type de dispositifs, et étant donné que ce dispositif utilise la même cellule électrolytique qu'un dispositif déjà homologué par le même titulaire et que ses paramètres de fonctionnement sont très similaires, on estime que l'installation, le fonctionnement et l'entretien de ce dispositif, ainsi que l'utilisation récréative de l'eau traitée par ce dispositif, ne devraient pas augmenter l'exposition au chlore libre, au sel ou à d'autres paramètres par rapport à l'exposition liée au dispositif déjà homologué. Par conséquent, aucune évaluation quantitative de l'exposition n'est requise et les risques potentiels pour la santé humaine présentés par l'installation, le fonctionnement et l'entretien du dispositif ou par l'utilisation récréative de l'eau traitée par le dispositif ne devraient pas être

préoccupants.

## **Rapports d'incident**

Depuis le 26 avril 2007, les titulaires d'homologation sont légalement tenus de déclarer à l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) tout incident, dans un certain délai, y compris les effets nocifs pour la santé et l'environnement. On peut consulter ces rapports d'incidents sur le site Web de l'ARLA. Les incidents déclarés au Canada concernant les dispositifs de chloration des piscines et des spas ont fait l'objet d'une recherche et d'un examen.

En date du 9 février 2012, aucun incident n'a été déclaré concernant les dispositifs de chloration des piscines et des spas au Canada. En outre, une recherche effectuée auprès du California Department of Pesticide Regulation n'a permis de relever aucun incident lié à l'utilisation de dispositifs de chloration de piscines et de spas.

## **Évaluation de la valeur**

Des données sur l'efficacité provenant d'un essai en laboratoire ont été soumises pour confirmer la quantité quotidienne de chlore libre disponible produite par le dispositif Pool Pilot DeLuxe. Le dispositif peut générer un maximum de 0,26 kg de chlore libre disponible, ce qui est suffisant pour produire entre 1 et 3 ppm de chlore libre disponible dans le volume d'eau maximum pouvant être traité par un seul dispositif (75 000 L). De plus, comme le volume des spas est généralement inférieur à 75 000 L, le dispositif peut également maintenir entre 3 et 5 ppm de chlore libre disponible dans les spas. Par conséquent, l'utilisation du dispositif Pool Pilot DeLuxe dans les piscines et les spas domestiques est acceptable.

## **Évaluation des propriétés chimiques et évaluation environnementale**

Aucune évaluation environnementale ni aucune évaluation des propriétés chimiques n'est requise pour la présente demande.

## **Conclusion**

L'ARLA a examiné les données disponibles et les renseignements fournis et a déterminé que ce produit est admissible à l'homologation.

## **References**

- 2044352 2008, Inspection, Tests and Evaluation, DACO: 10.6**
- 2062911 2011, Test parameters and general information submission 2010-5328, DACO: 10.2.3.1**
- 2062912 2011, Test results for submission # 2010-5328, DACO: 10.2.3**
- 2068991 2011, Use Description Deluxe, DACO: 5.2**
- 2161134 DACO: 5.2\_DOC**

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2013

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.